

1. Constitution du dossier

Remplissez le formulaire d'adhésion « Membre BE ». Ce formulaire est disponible sur www.aptn.ch, auprès du secrétariat APTN ou directement auprès de votre école.

2. L'entretien

Il n'y a pas d'entretien avec la commission d'agrégation APTN pour les élèves des écoles reconnues. L'entretien de motivation est assuré par la direction de votre école, qui certifie les motivations de l'élève sur le formulaire d'adhésion.

Montants

Prestation	Montant
Enregistrement du dossier	Gratuit
Entretien	Gratuit
Cotisation annuelle	CHF 100.–

À noter : en cas de passage ultérieur au statut Membre A, les frais d'enregistrement du dossier ne sont pas refacturés.